Une Lettre du Pape.

Depuis longtemps l'Allemagne s'est efforcée de se substituer à la France dans le protectorat des Catholiques en Orient, et le voyage de l'empereur Guillaume n'est pas sans rapport avec cette question.

Aussi la France doit-elle être profondément reconnaissante au Pape Léon XIII qui, dans une lettre adressée au Cardinal Langénieux, s'exprime ainsi :

"La France a en Orient, une mission à part que la Providence lui a confiée ; noble mission qui a été consacrée non seulement par une pratique séculaire, mais aussi par des traités internationaux, ainsi que l'a reconnu de nos jours notre Congrégation de la Propagande par sa déclaration du 22 mai 1888.

Le Saint Siège, en effet, ne veut rien toucher du glorieux patrimoine que la France a reçu de ses ancêtres, et qu'elle entend sans nul doute mériter de conserver en se montrant toujours à la hauteur de sa tâche."

Le Souverain Pontife s'est acquis ainsi un nouveau droit à la reconnaissance et à l'affection de la France Catholique.

Une Tyrannie.

Le *Toronto World* s'élève contre la tyrannie de l'église méthodiste, au Canada. C'est elle qui est au fond de l'agitation de la prohibition. Elle a fait l'impossible pour priver les citoyens de Toronto du service des tramways électriques le dimanche. Elle voudrait aujourd'hui ressusciter les anciennes lois somptuaires, les "Blue Laws" des Etats de la Nouvelle Angleterre. Elle délibère encore gravement dans son synode sur le jeu de cartes et sur la danse. C'est là matière de discipline intérieure ; mais quand elle empiète sur le domaine civil et qu'elle cherche à faire décréter une loi qui "répugne à tous les instincts des Anglais," alors, elle devient un ennemi commun, l'ennemi de nos libertés civiles. Jamais les Anglais ne se soumettront à cette tyrannie. La prohibition est fondée sur une suprême ignorance des droits d'autrui. Jamais les Anglais ne se soumettrout à une semblable coercition.

A Quoi Servait-il de tant Crier ?

On se rappelle les clameurs du *Courrier du Canada*," lorsque le Gouvernement Libéral d'Ontario convoqua la législature pour légaliser le vote donné par les centaines de constables qui avaient été assermentés aux dernières élections générales pour avoir soin des polls.

Ces gardiens de la paix votaient depuis un temps immémorial sans que l'on eut jamais songé à contester leur droit.

A la suite du dernier scrutin, les conservateurs se mirent à contester les élections en alléguant la nullité du vote des constables.

C'était une question extrêmement sérieuse, non seulement pour les députés libéraux qui avaient été élus par de petites majorités, mais surtout pour ces trois mille constables que l'on voulait défranchiser.

A la demande du gouvernement, la législature adopta un loi faisant disparaître tout doute sur l'interprétation de la loi électorale.

C'était peine inutile, car la Cour d'Appel vient de déclarer à l'unanimité que la loi originaire n'offrait absolument aucun doute et que les trois mille constables avaient un droit aussi indéniable de voter que n'importe quel autre électeur.

Le *Courrier du Canada* en est quitte pour avaler toutes ses injures et étouffer tous ses cris à la tyrannie et à la force brutale.

—*Le Soleil.*

Association Saint-Jean-Baptiste.

A une assemblée spéciale de l'Association St-Jean-Baptiste de Winnipeg, tenue dans les salles de l'Ecole Ste-Marie, dimanche le neuf courant, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité.

Attendu qu'un des membres actifs et hautement estimé de cette association, Monsieur A. E. Forget, vient d'être élevé au poste honorable de Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest,

Résolu :—

Que les plus sincères félicitations des membres de l'association, maintenant réunis en assemblée, soient offertes à Monsieur Forget dans cette circonstance, l'assurant que cette association apprécie l'honneur fait à la nationalité canadienne-française dans ce choix si désirable, et l'assurant de plus que son souvenir restera précieux parmi les membres de cetta association.

Tout en regrettant le départ de M. Forget, l'association estimera comme une grande faveur de la part de ce distingué concitoyen s'il lui continue son patronage honoré en demeurant un de ses membres.

M. Forget est prié d'accepter, pour lui et pour Madame, sa digne épouse, les hommages et les meilleurs souhaits de l'Association St-Jean-Baptiste de Winnipeg.

Que copies de ces résolutions soient transmises à Monsieur A. Forget, ainsi qu'aux journaux *Le Manitoba* et L'ÉCHO DE MANITOBA pour publication.

Winnipeg, 10 octobre, 1898.

JOS. T. DUMOUCHEL,
Secrétaire.

Association Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg.

ECHOS.

Les dernières nouvelles de Labrador annoncent un bien triste état de choses. La pêche a manqué complètement depuis Natashquan jusqu'à Bonne Espérance, sur une étendue côtière de 280 milles. Pour comble de malheur, une épidémie de rougeole et de grippe y sévit en ce moment.

Le professeur Robertson est d'avis que les exportations de bacon seront cette année de sept à huit millions.

Ce serait une augmentation énorme puisque l'exportation de l'an dernier n'était que de cinq millions.